

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 avril 2009

---

DIFFUSION ET PROTECTION DE LA CRÉATION SUR INTERNET  
(Nouvelle lecture) - (n° 1626)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 217

présenté par  
M. Brard, Mme Billard  
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

-----  
**ARTICLE 10**

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« trois »,

le mot :

« six ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Une période de six mois semble constituer un délai plus raisonnable qu'un trimestre pour que les internautes s'équipent.